

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, **JACQUES PARÉ**, chef Conditions de service et Pratiques commerciales pour la demanderesse Hydro-Québec, au Complexe Desjardins, Tour de l'Est, 26^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La preuve concernant les frais de service de nature administrative contenue à la présente demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2005-2006 (dossier R-3541-2004) a été préparée sous ma supervision et mon contrôle ;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits allégués dans la présente demande, en ce qui concerne les frais de service de nature administrative;
3. Tous les faits allégués dans présente demande sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, ce 12 juillet 2004

JACQUES PARÉ

Déclaré solennellement devant moi à Montréal,
ce 12 juillet 2004

Commissaire à l'assermentation
pour tous les districts du Québec